



Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE PIERRE-DE SAUREL

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu tenue le 20 janvier 2026, à 20 h 00 sous la présidence de M. Alain Chapdelaine, Maire. Cette séance ouverte au public s'est tenue à la Salle Communautaire Chapdelaine, située au 878, rue du Saint-Pierre. Elle est diffusée en direct sur Facebook et est disponible sur la chaîne YouTube de la Municipalité dans les 48 heures suivant sa levée.

Présences :

M. Alain Chapdelaine	Maire	Présent
M ^{me} Laurence Hamelin	Conseillère district # 1	Présente
M. Martin Évangéliste	Conseiller district # 2	Présent
M. Martin Larivière	Conseiller district # 3	Présent
M ^{me} Diane Hovington	Conseillère district # 4	Présente
M ^{me} Cynthia Levesque	Conseillère district # 5	Présente
M. Guy Nadon	Conseiller district # 6	Présent

Autres présences :

Francis Dubreuil, directeur général et greffier-trésorier adjoint par intérim;

Michèle Bérubé, directrice générale par intérim et responsable de l'urbanisme;

1. OUVERTURE

2026-01-46 1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le greffier-trésorier constate que le quorum est atteint et le président déclare l'assemblée ouverte.

2026-01-47 1.2 MOMENT DE RÉFLEXION

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil observent un bref moment de recueillement.

2026-01-48 1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Guy Nadon et appuyé par Monsieur Martin Evangéliste:

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis:

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. ADMINISTRATION

3. RESSOURCES HUMAINES

4. COMMUNICATION

5. FINANCES

2026-01-49 5.1 DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) 2026-2027-2028

Il est procédé au dépôt du PTI 2026-2027-2028 est tenu une période au cours de laquelle les faits saillants sont présentés.

2026-01-50 5.2 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) 2026-2027-2028

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de

chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Hovington et appuyé par Madame Cynthia Levesque :

D'adopter le Programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2026-01-51 5.3 DÉPÔT ET PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2026

Il est procédé au dépôt des prévisions budgétaires pour l'année financière 2026 et est tenu une période au cours de laquelle les faits saillants du budget 2026 sont présentés.

2026-01-52 5.4 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2026

Il est proposé par Madame Cynthia Levesque et appuyé par Monsieur Guy Nadon:

D'adopter les prévisions budgétaires 2026 telles que présentées:

Revenus: 4 819 824 \$

Dépenses de fonctionnement: 4 525 353 \$

Remboursement de la dette à long terme: 181 625 \$

Remboursement au fonds de roulement: 63 829 \$

Transferts aux activités d'investissement: 216 867 \$

Affectations du surplus accumulé libre: 144 240 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. BIENS ET SERVICES

7. RÈGLEMENTS ET AFFAIRES JURIDIQUES

8. URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. LOISIRS ET CULTURE

11. AFFAIRES DIVERSES

12. CLÔTURE

2026-01-53 12.1 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du public sont invités à poser leurs questions au conseil.

2026-01-54 12.2 PÉRIODE D'INTERVENTION DES ÉLUS

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil sont invités à tour de rôle à s'exprimer sur un sujet d'intérêt public relatif à la Municipalité.

2026-01-55 12.3 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Diane Hovington et appuyé par Madame Cynthia Levesque :

De lever la séance à 20 h 58

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ